



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 octobre 2020

Numéro 181

Vous avez dit séparatismes !

Dans son discours le 2 octobre aux Mureaux, le Président de la République condamne, à juste titre, les séparatismes qui transgressent les principes républicains. Mais, dans le même temps il veut ignorer le séparatisme institutionnel, financé par la puissance publique opposable à la laïcité, de l'école catholique. Plus concurrente que jamais elle revendique toujours plus de subsides publics, en dépit de la ségrégation sociale qu'elle génère. Cependant, elle finit par soutirer de plus en plus de crédits publics, au détriment de l'École de toutes et tous. En particulier, pour le financement des classes maternelles privées et récemment dans les quartiers où elle n'est pas présente, lorsque, comme l'indique notre communiqué du CNAL : « *L'enseignement catholique se découvre une fibre sociale pour capter les moyens de l'éducation prioritaire* ».

Dans cette laïcité disjonctive, l'émergence du séparatisme de l'Islam politique sert d'écran de fumée à la puissance publique oublieuse du séparatisme institutionnel de l'école catholique financée par les crédits publics. Ce séparatisme institutionnel d'accommodement porte atteinte à nos principes républicains fondamentaux et crée des confusions qui font douter de l'égalité affichée entre citoyens et développent un entre-soi qui compromet les principes justement réaffirmés par le Président de la République. Nous souscrivons à ce discours présidentiel quand il affirme : « *l'école doit d'abord inculquer les valeurs de la République et non celles d'une religion, former des citoyens, non des fidèles* ».

On n'administre pas des consciences. On gouverne un pays, on engage des citoyens. »

Attendons des actes le 9 décembre pour savoir si le projet de loi destiné à lutter contre le séparatisme change de nom, comme l'annonce le Ministre de l'Intérieur pour s'appeler : « projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains » et comme il s'engage : « les deux premiers articles de la loi de 1905 ne seraient pas modifiés ». Certes les problèmes actuels sont les séparatismes, tous les séparatismes. Mais la seule solution c'est la laïcité seule capable d'accueillir et de faire vivre toutes les diversités. Il ne s'agit en aucun cas de dissoudre ni les identités, ni les libertés fondamentales, mais de revendiquer le primat de la liberté de conscience. La nécessité s'impose de construire une culture publique et civique laïque seule capable d'accueillir toutes les diversités. Cette culture se forge d'abord dans l'école laïque affranchie de toute tutelle. Une école laïque où s'élabore la citoyenneté !

Eddy **Khaldi**



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org

SOMMAIRE

- + **Edito** : Vous avez dit séparatisme !
- + **Projet d'aménagement des cours de récréation à Paris** : un pari audacieux !
- + **Concours des Ecoles Fleuries 2021**
- + **Concours « Se construire citoyen » 2021**
- + **CNAL** : L'enseignement catholique se trouve une fibre sociale....
- + **Santé scolaire** : L'Education Nationale répond à la Cour des Comptes
- + **Budget 2021** de l'EN et du ministère de la J&S
- + **L'Education Prioritaire** fait elle-même son évaluation et la présente à la secrétaire d'Etat
- + **Laïcité** : Etat des lieux sur l'Ecole
- + **Et la liberté scolaire....**
- + **La scolarisation des filles** progresse ; mais bien des efforts restent à faire
- + **Se faire connaître** à travers le dépliant 3 volets des DDEN



PROJET D'AMÉNAGEMENT DES COURS DE RÉCRÉATION À PARIS : UN PARI AUDACIEUX !

Les cours d'écoles et collèges représentent 70 hectares de surface répartis sur le territoire parisien. Ce sont des **surfaces bétonnées et imperméables** qui contribuent grandement à la formation des îlots de chaleur urbains. Météo France prévoit d'ici la fin du siècle une moyenne de 10 à 25 jours de canicule par an. Ces espaces sont donc des **opportunités d'action pour la création d'îlots de fraîcheur**, en refaisant les fondations pour y mettre un béton drainant. Les cours d'écoles et de collèges forment en effet un maillage important, dans la mesure où l'on en trouve dans tous les quartiers. La dimension pédagogique et sociale a également une place centrale dans le projet des cours Oasis. L'objectif est de **rapprocher les enfants de la nature**, leur permettre d'accéder à des lieux mieux adaptés à leurs besoins : création de zones de calme, de jeu, d'apprentissage et d'activité physique. Les cours Oasis représentent un levier pour garantir le bien-être des élèves et les **sensibiliser à l'environnement**.

Edith Semerdjian





Calendrier prévisionnel du concours

Septembre 2020 : Information par l'Union locale des DDEN aux circonscriptions

Octobre et novembre 2020 : Recherche des projets éligibles au concours et distribution des graines

Vendredi 18 décembre 2020 au plus tard : Transmission des fiches d'inscription au référent Écoles fleuries du département pour instruction

Janvier à mai 2021 : Suivi et accompagnement des projets par les DDEN.

Juin 2021 : Visite des projets des écoles

Octobre ou novembre 2021 : Réunion du Jury « Écoles fleuries »

Novembre : Transmission des dossiers complets validés à la fédération

Date à définir : mars 2022 : Remise des prix à Paris : lieu à définir (institutionnel : type Assemblée Nationale ou Sénat) ?

Un projet éducatif d'apprentissage au jardinage, au fleurissement et à la citoyenneté, avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale

En quoi consiste cette opération ?

Organisée depuis plus de 40 ans par les DDEN et l'OCCE, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, l'opération « Ecoles Fleuries » est un projet éducatif d'apprentissage par le jardinage et vise à permettre aux élèves :

- D'agir sur leur cadre de vie et de l'améliorer ;
- D'observer, grandeur nature, les saisons et la végétation pour comprendre et respecter l'environnement ;
- D'aborder les apprentissages et les compétences en situation réelle ;
- De partager, respecter le travail de chacun à travers un projet commun.

Comment s'inscrire à l'édition 2020/2021 ?

Au cours du premier trimestre, les classes désirant participer à l'opération doivent s'inscrire auprès de l'Union DDEN de leur département.

- [FDDEN CIR N°44 du 23 septembre 2020 – Concours Ecoles fleuries année scolaire 2021 2022](#)
- [Règlement-Ecoles-fleuries septembre 2020](#)
- [LIVRET-ECOLE FLEURIES 2020](#)
- [Fiche d'inscription concours Ecoles fleuries 2020/2021](#)
- [Bulletin de visite Concours Ecoles fleuries 2020/2021](#)
- [Bordereau d'envoi Concours Ecoles fleuries 2020/2021](#)
- [Affiche concours Ecoles fleuries 2020/2021](#)
- [Logo concours Ecoles fleuries 2020/2021](#)

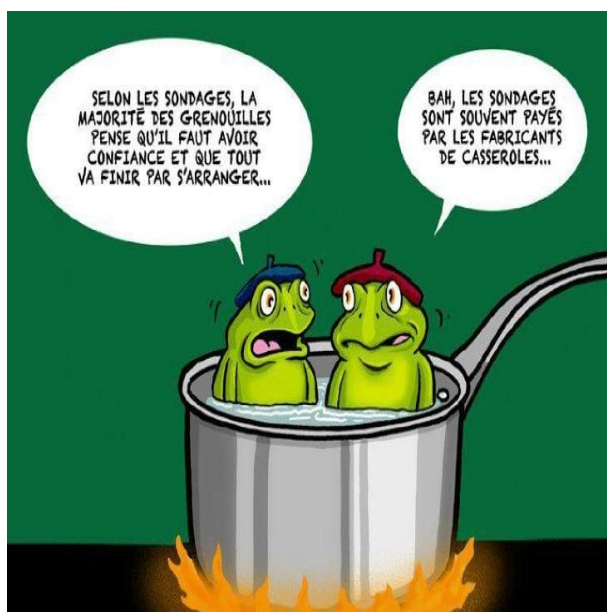
Qui peut participer à l'opération ?

Toute classe d'un établissement scolaire public, de la maternelle au collège.

Pour une classe, vouloir participer, c'est :

- S'inscrire à un projet collectif pour agir sur et améliorer son cadre de vie dans un contexte éducatif d'apprentissage.
- Respecter le cahier des charges qui permet une évaluation globale équitable aux divers niveaux du projet (départemental et national). Et, ce, sur les aspects techniques et pédagogiques (tout au long de l'année scolaire).
- Accueillir les membres de la commission départementale chargée d'évaluer les travaux.
- Se rendre en délégation à la Remise nationale des Prix si l'on est lauréat dans les catégories concernées.

Un projet éducatif d'apprentissage par le jardinage, poursuivant le double objectif de l'éducation à l'Environnement et au Développement Durable et de l'éducation sociale et citoyenne.





Calendrier prévisionnel du concours

Jusqu'à fin septembre 2020 :

Contacts avec les partenaires

Octobre et novembre 2020 :

Recherche des projets éligibles au concours

Vendredi 18 décembre 2020 au plus tard :

Transmission par les DDEN des fiches d'inscription au DDEN référent SCC du département

Décembre 2020 à mi-mai 2021 :

Suivi des projets par les DDEN

Mercredi 13 mai 2021 au plus tard :

Envoi des dossiers complets par les DDEN au référent SCC du département

Judi 14 mai 2021 :

Réunion du jury départemental, publication du classement départemental. Envoi du procès-verbal avec les appréciations du jury à la FDDEN. (Sans oublier d'informer la presse locale !)

Judi 20 mai 2021 au plus tard :

Envoi à la FDDEN des dossiers retenus par le jury départemental pour le concours national

Mercredi 24 mai 2021 :

Réunion du jury national et publication du classement national

Mi-juin 2021 :

Cérémonie de remises des prix nationaux à Paris

La Fédération des DDEN poursuit son engagement pour l'éducation à la citoyenneté. Elle agit sans relâche concernant ce sujet et propose désormais un concours national intitulé « Se construire Citoyen » auprès des écoles publiques. Rappelons que l'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation.

Ce concours met en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves concernant la citoyenneté et à la volonté d'inciter individuellement ou collectivement les élèves des trois premiers cycles à bâtir et conduire un projet citoyen. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école.

CONCOURS 2020 / 2021

« Se construire Citoyen » est placé sous Haut parrainage du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et le marrainage du Ministère de l'Intérieur avec la Ministre Déléguée à la Citoyenneté. « Se construire Citoyen » est aussi soutenu par plusieurs partenaires associatifs : le Défenseur des Droits, l'AMF (Association des Maires de France), le Syndicat des Inspecteurs SIEN UNSA, la JPA, la CASDEN, Ma belle tribu et la MGEN.



Communiqué du CNAL

L'enseignement catholique se découvre une fibre sociale pour capter les moyens de l'éducation prioritaire

La refondation de l'Éducation prioritaire initiée en 2014, prévoyait une révision de la carte des sites labellisés tous les 5 ans. Alors qu'une révision aurait dû avoir lieu en 2019, le ministre de l'Éducation nationale avait annoncé son report à la rentrée 2020, désormais décalé à la rentrée 2021 à cause de la crise sanitaire.

Le secrétaire général de l'enseignement catholique vient de déclarer, dans sa conférence de rentrée, vouloir poursuivre sa politique en faveur « d'une plus grande mixité sociale et scolaire ». Il a demandé à être pleinement associé à la nouvelle politique d'éducation prioritaire et ainsi bénéficier de moyens supplémentaires. Des fonds actuellement fléchés vers les réseaux d'éducation prioritaire, pourraient donc, en fonction des priorités académiques, être soustraits à l'enseignement public pour abonder les dotations des établissements privés.

Les organisations du CNAL s'opposeront fermement à ce projet et rappellent à cet égard des réalités incontestables :

– l'enseignement privé, à 96 % catholique, scolarise deux fois moins de boursiers que dans l'enseignement public, et constitue des réservoirs d'entre-soi social et scolaire qui fragilisent le pacte républicain.

– avec l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, les municipalités verseront, à terme, 150 millions d'Euros par an aux établissements d'enseignement privé, pénalisant ainsi les écoles publiques.

– la politique de financement public de l'enseignement privé, qui a 60 ans cette année, n'a jamais été évaluée.

Les demandes formulées à la Cour des Comptes afin de savoir quel est le coût global de cette politique et le service qui est réellement rendu à la Nation, sont restées sans réponse.

Paris le 30 septembre 2020



Santé scolaire : l'Éducation nationale répond à la Cour des comptes

"Il y a un pilote dans l'avion et il y a un avion." Edouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire, tenait à rassurer les députés de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale qui l'interrogeaient sur la santé scolaire après que la Cour des comptes ait dénoncé "un pilotage déficient". Pour lui, la chaîne de commandement existe bien, avec ses médecins conseils et l'avion avec l'ensemble des personnels de santé, médecins, infirmiers, sociaux, psychologues.

Selon le directeur, la difficulté majeure réside dans le recrutement des médecins. Il évoque des améliorations de rémunérations avec la création d'un nouveau grade hors-classe, une augmentation des taux de promotion, les indemnités "REP+", mais aussi d'autres éléments qui pourront jouer sur l'attractivité, comme l'ouverture, d'ici un mois, d'une "sur-spécialité médicale" pour les jeunes pédiatres.

La Cour des comptes dans son rapport s'inquiétait du rapport entre médecins et personnels infirmiers qui auraient des difficultés à travailler ensemble. Edouard Geffray souligne que les deux corps ne sont pas dans une relation hiérarchique, et n'évoque pas de changement statutaire. Il souligne que les réalités de terrain sont diverses avec de bonnes symbioses par endroit. Mais il reconnaît l'existence de "marges de progrès" et la nécessité de "trouver la bonne organisation" et ajoute que "le travail va s'ouvrir."



Budget 2021 de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Il s'élève à **55,1 Mds €** hors contributions aux pensions de l'État et **76 Mds €** avec. Il se décompose, hors contributions aux pensions de l'État, en :

- **53,6 Mds € consacrés à l'enseignement scolaire** (en hausse de 3 %, dont +2,3 % de masse salariale et 11 % sur les autres crédits)
- **69 M € consacrés à la jeunesse et à la vie associative** (en hausse de 6 %)
- **802 M€ (dont 170 M€ de taxes affectées) consacrés aux sports** (en hausse de 20 %)

Hors cotisations sociales aux pensions de l'État, le budget du MENJS est en hausse de **1,8 Md €** par rapport à 2020 :

« Selon J M Blanquer, le 1er degré demeure notre priorité constante. L'élévation générale du niveau et la réduction des inégalités sont les deux jambes d'une politique éducative qui réussit. Premier budget de l'État, le budget 2021 du MENJS répond à cet objectif de justice sociale. La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à la fin du CM2 reste la priorité de notre action. »

Malgré une forte baisse démographique (environ 65 000 élèves de moins à la rentrée 2021), la création de plus de 2 000 emplois dans le 1er degré est une preuve tangible de notre ambition. Ce budget va permettre de poursuivre le plafonnement à 24 élèves par classe de grande section, CP et CE1, étendre le dédoublement des classes aux grandes sections de maternelle en éducation prioritaire (60 000 élèves concernés), ne fermer aucune école rurale (sauf accord du maire), améliorer les conditions d'exercice des directeurs d'école selon des modalités qui seront discutées dans le cadre de l'agenda social du ministère. **Le projet de loi de finances pour 2021 parachève également le service public de l'École inclusive, avec 4000 nouveaux emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et la poursuite du déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sur tout le territoire.**

Les "*documents annexés*" au projet de loi de finances 2021 prévoient : + 217 M€ pour la maternelle, + 208 M€ pour l'élémentaire, + 54 M€ pour les besoins éducatifs particuliers, + 35 M€ pour la formation, + 17 M€ pour les remplacements, + 52 M€ pour le pilotage. Le nombre d'enseignants augmente de 1375 (de 140 933 à 142 308)

100 M€ sont ouverts dans le PLF 2021 pour accompagner les communes au titre des frais engagés pour la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans.

Dans le cadre du plan de relance, 91 M€ seront dédiés sur 2021-2022 au développement des usages du numérique dans le 1er degré.

Le Ministère poursuit en 2021 sa mobilisation en faveur du livre et de la lecture en consacrant 2 M€ supplémentaires au fonds destiné à développer des espaces de lecture dans les écoles éloignées d'une bibliothèque publique (fonds déjà doté depuis 2018 de 6,5 M€).

Avec une dotation de 63 M€, le fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires continuera d'accompagner les communes qui souhaitent conserver une organisation de la semaine scolaire sur **plus de quatre jours** en 2021.

C'est quoi ton métier ?



L'éducation prioritaire fait elle-même son bilan et le présente à la secrétaire d'État

"La responsabilité du ministre de l'Éducation nationale est bien de tout mettre en œuvre pour améliorer et conforter l'éducation prioritaire. Or, ce n'est pas le choix qui a été fait", constate l'OZP. L'équipe de l'Observatoire de l'éducation prioritaire a été reçue le 5 octobre par Nathalie Elimas, secrétaire d'État en charge de cette politique qui, selon le compte-rendu publié par l'association, "a souligné son souci d'être à l'écoute du terrain et d'éviter la communication descendante". Elle a marqué son "vif intérêt" pour l'enquête réalisée par l'OZP après que le ministre a décidé en 2018 "de ne pas respecter l'engagement" pris par son prédécesseur Vincent Peillon de procéder "à une évaluation des projets des réseaux et de la carte de l'éducation prioritaire".

Cette enquête, publiée sur le site de l'association (ozp.fr), a reçu 268 réponses de directeurs d'école, d'enseignants du 1er degré, de personnels de direction de collège, d'enseignants du 2nd degré et de quelques inspecteurs. "Plus de 80 %" d'entre eux "notent une évolution positive" concernant les pratiques de classe et le travail collectif dans leur réseau. "C'est en particulier l'émergence du collectif qui apparaît comme évolution positive majeure", même s'ils manquent de temps pour travailler ensemble et regrettent "la disparition du maître supplémentaire qui permettait la co-intervention" ainsi que "le manque de culture commune entre premier et second degrés".

Les résultats complets de l'enquête sur le site de l'OZP.

Laïcité : État des lieux sur l'école !

Dans son discours « contre les séparatismes », le Président de la République Emmanuel Macron, a dévoilé le vendredi 2 octobre son intention de rendre l'instruction obligatoire à l'école pour tous les enfants à partir de 3 ans et ce, dès la rentrée 2021. **L'instruction à domicile sera strictement limitée, notamment pour « impératifs de santé ».** « C'est une nécessité et sans doute l'une des décisions les plus radicales depuis les lois de 1882 et celles assurant la mixité scolaire entre garçons et filles en 1969 », a-t-il expliqué.

« Aujourd'hui, plus de 50 000 enfants suivent l'instruction à domicile, un chiffre qui augmente chaque année. Chaque semaine, des recteurs et rectrices trouvent des cas d'enfants totalement hors système. Ces enfants ne sont pas inscrits au CNED [enseignement à distance] mais vont dans des structures nullement déclarées. Aujourd'hui, des milliers d'enfants sont déscolarisés parce que leurs parents ne veulent plus qu'ils aillent dans l'école de la République. L'école est contaminée par la tentation communautariste et l'Éducation nationale n'a pas vraiment de moyens pour contrôler l'évolution de ces enfants, sur le plan de ce qu'on apprend à l'école, de l'ouverture à l'autre et des valeurs de la République », s'inquiète-t-il !

Enfin, il a indiqué que les écoles hors contrat qui sont « davantage contrôlées grâce à la loi Gatel feront l'objet d'un encadrement encore renforcé », en insistant sur la nécessité de « procéder à des fermetures administratives quand elles s'imposent ».

Edith Semerdjian

Bientôt la fin de l'instruction à domicile



La scolarisation des filles progresse, mais bien des progrès restent à faire

"Depuis 1995, 180 millions de filles de plus se sont inscrites dans l'enseignement primaire et secondaire", le taux mondial de scolarisation des filles est passé de 73 % à 89 %, "les améliorations les plus importantes ayant été observées en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et surtout en Inde". Mais elles "sont toujours plus susceptibles d'être exclues que les garçons, et cette exclusion s'est accrue en raison de la pandémie actuelle", estime l'UNESCO dans un rapport publié à l'occasion de la Journée internationale de la fille, le dimanche 11 octobre.

Si la parité progresse pour la scolarisation dans l'enseignement primaire (même si dans 4 % des pays, on ne compte que 9 filles pour 10 garçons), les différences sont nettement plus importantes aux niveaux collège et surtout lycée. "Dans au moins vingt pays, principalement en Afrique subsaharienne, mais aussi au Belize, en Haïti, au Pakistan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pratiquement aucune jeune femme n'a terminé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire." De plus, "les taux de grossesse précoce restent élevés en Afrique subsaharienne", ils augmentent même au Tchad, au Mali et au Niger et les jeunes filles enceintes n'ont pas le droit d'aller à l'école en Guinée équatoriale et en Tanzanie.

L'UNESCO dénonce encore les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires, l'absence d'éducation à la sexualité, le faible pourcentage de femmes étudiant l'ingénierie ou les TIC, ou parmi les enseignants dans l'enseignement supérieur.

Le rapport est téléchargeable [sur](#) le site de l'UNESCO

ET LA LIBERTÉ SCOLAIRE

Le président de la République semble oublier qu'en France : **La liberté scolaire est un droit** qui figure à l'article 4 de la [loi Ferry de 1882](#) : « L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. » et dans la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) de 1948 en son article 26 alinéa 3 : « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Le Code de l'Éducation **le stipule** d'ailleurs très précisément : « Article L-131-2 : L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix. »

Répartition des 12,5 millions d'élèves – Chiffres et estimations de la rentrée 2020

Élèves du public 10 233 400, (82%),
du privé sous contrat 2 118 800 (17%),
Élèves du privé hors contrat 85 000, (0,7%),
élèves instruits à domicile 50 000,
(0,4%) dont 25 000 pour des raisons de santé et de sport de haut niveau.

Total des élèves 12 487 200 (de l'école maternelle au lycée)

Comment vérifier que les enfants instruits dans les écoles hors contrat ou dans leur famille acquièrent les savoirs fondamentaux. Il faudrait un très grand nombre d'inspecteurs dédiés. Les IEN ont déjà beaucoup d'écoles à suivre, et les IPR n'en font pas une priorité. Les paroles du président de la République seront donc difficiles à mettre en œuvre. **Là se trouve le séparatisme !**



RENOUVELLEMENT QUADRIENNAL : DISTRIBUEZ LE FLYER TROIS VOILETS DES DDEN

Dépliants DDEN pour se faire connaître, à distribuer en conseil d'école. Il en reste 80 000 à la fédération. Ils sont gratuits pour les Unions.

Seul le port reste à leur charge.

Coût d'expédition :

- 500 dépliants (3.8 kg) 17.72 €
- 1 000 dépliants (7.3 kg) 20.14 €
- 1 500 dépliants (10,8 kg) 21.79 €
- 2 000 dépliants (14.5 kg) 24.96 €



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

LES RENDEZ-VOUS À VENIR

16 octobre 2020 :

AG UD DDEN 36 Villedieu sur Indre Eddy Khaldi

23 octobre 2020 :

AGP CAPE Chantal Detrez

2 novembre 2020 :

Rencontre SNUIPP/Fédération Eddy Khaldi Edith Semerdjian

2 novembre :

CA La JP en visioconférence Chantal Detrez

4 novembre :

Collectif Laïque National Eddy Khaldi

5 novembre :

Matin : CNAL Eddy Khaldi Edith Semerdjian

Après-midi : Remise prix laïcité 2020 Comité Laïcité Républiques Hôtel de Ville de Paris DDEN Ile de France

« Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux (...) [de façon que vienne le temps] où chaque homme enfin trouvera dans ses propres connaissances, dans la rectitude de son esprit, des armes suffisantes pour repousser toutes les ruses de la charlatanerie. »

Condorcet





« LE GUIDE DE L'UNION DDEN »

(128 pages format 170x240mm)

Actuellement, sur le site internet et bientôt en version papier.

*Pour le Bureau, le CA de l'Union,
les Président(e)s et Président(e)s de délégation.*

3€ L'EXEMPLAIRE HORS FRAIS DE PORTS

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>